



# Une clé USB pour chaque lycéenne et lycéen

en seconde ou en 1<sup>re</sup> année  
d'enseignement professionnel

la Région  île de France

# UNE CLÉ USB POUR LES LYCÉENNES ET LES LYCÉENS

en seconde ou en 1<sup>re</sup> année d'enseignement professionnel

Rentrée 2008 : vous êtes enseignant en lycée ? La Région Île-de-France offre une clé USB à tous les nouveaux lycéens en seconde ou en première année d'enseignement professionnel et à tous les nouveaux apprentis en première année, ainsi qu'aux nouveaux professeurs. Une étape importante pour le soutien au développement des usages du numérique dans l'éducation.

## ■ Une clé USB, pour quoi faire ?

Après la gratuité des manuels scolaires, la Région a décidé, depuis la rentrée 2007, de fournir une clé USB à tous les nouveaux lycéens en seconde ou en 1<sup>re</sup> année d'enseignement professionnel et à tous les nouveaux apprentis en première année. Pour améliorer l'égalité des chances, dont l'égalité d'accès au numérique, cette clé contient un bureau constitué de logiciels libres. La Région équipe ainsi lycéens et apprentis d'un véritable cartable numérique. Après les 130 000 ordinateurs fournis aux lycées (1 ordinateur pour 3 lycéens), les 471 réseaux d'établissements, l'accès à Internet, cette clé « bureau mobile » est une étape importante dans le soutien au développement des usages du numérique dans l'éducation. C'est aussi une transition : la clé USB préfigure les Espaces numériques de travail : les ENT.

Progressivement, les informations qui pourraient être utiles aux lycéens seront enrichies, adaptées et téléchargeables sur la clé : site jeunes en Île-de-France, information pour l'orientation, dispositifs régionaux de soutien aux projets, etc.

La Région a choisi de distribuer la clé également à tous les enseignants et aux inspecteurs, pour favoriser l'intégration de cet outil dans les enseignements et accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques.

## Des liens Internet donnent accès aux informations utiles :

- **Pour les jeunes :** site [iledefrance.fr/jeunes](http://iledefrance.fr/jeunes) – charte d'utilisation, mode d'emploi, document ou produit téléchargeable, site [lesmetiers.net](http://lesmetiers.net), Tick'Art (ex-Chèque Culture), Crips, Projet Passion...
- **Pour les équipes éducatives :** sites CRDP, académies, groupes disciplinaires. Progressivement, les informations qui pourraient être utiles seront enrichies, adaptées et téléchargeables sur la clé : dossier de rentrée, *Guide des lycéens*, dispositifs régionaux de soutien aux projets, brochures « orientation »...

## Demain, les Espaces numériques de travail (ENT)

La Région, suite à l'expérimentation menée avec les académies dans quinze lycées franciliens, a décidé de généraliser les ENT. Il s'agit d'un portail sécurisé, accessible à partir de n'importe quel poste connecté à Internet, donnant accès à des ressources et des services numériques liés au profil de l'utilisateur (lycéens, parents, enseignants et équipes de direction, etc.). Les ENT permettent à chaque utilisateur de travailler aussi à l'extérieur de l'établissement dans des conditions optimales, de disposer d'un espace personnel de travail, de travailler en groupe. Ils facilitent également l'organisation de la vie scolaire, permettent un accroissement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, favorisent l'autonomie et la communication.



Attention : Le régime des droits d'auteur s'applique aux œuvres numériques diffusées sur Internet. La reproduction sans autorisation des œuvres numériques, intégrale ou partielle, est illicite.

## ■ Un « bureau », un « cartable »... et des liens

Chaque clé contient les éléments suivants :

- **Le « bureau mobile » :** un ensemble de logiciels entièrement « libres ».
- **Le « cartable numérique » :** un espace de stockage des informations de l'utilisateur.
- **Des liens Internet** pour accéder à l'information.

Le bureau mobile est très complet. Il comporte en particulier : traitement de texte, tableur, logiciel de présentation, navigateur Internet, client de messagerie, lecteur audio, lecteur vidéo. Tous ces outils sont utilisables sur la clé. Les logiciels sont « libres », c'est-à-dire utilisables et diffusables gratuitement en toute légalité. Un site Internet permet la mise à jour de tous ces logiciels.

Le cartable numérique permet aux élèves de stocker des informations personnelles, des documents pédagogiques, des références pour la construction de leur projet personnel et professionnel (portfolio)...

Pour les élèves, c'est un moyen de concrétiser les acquis de leur B2i collège et de les mettre en œuvre pour préparer leur B2i lycée.

## ■ Clé USB, mode d'emploi

Les lycéens peuvent utiliser la clé USB sur un ordinateur personnel ou dans leur lycée, avec l'autorisation de l'établissement. Celui-ci en organisera l'usage comme il l'entend, selon ses possibilités. Au branchement, une page d'accueil guide l'utilisateur. Néanmoins, il est important d'accompagner les jeunes dans ces usages. En leur rappelant **quelques importantes précautions d'utilisation.**



En particulier :

- Prendre le soin de sauvegarder les données personnelles.
- Ne pas débrancher la clé sans l'avoir désactivée.
- La clé ne sera pas remplacée en cas de perte, de vol ou de détérioration.
- **Si la clé ne fonctionne pas** lors de sa première utilisation, contacter le site [www.emtec-international.fr/cartablenumerique/idf.php](http://www.emtec-international.fr/cartablenumerique/idf.php) ou appeler le 0 820 825 333 N° Indigo (0,15 € par minute).

## ■ Les académies mobilisées

Les académies vont accompagner cette action régionale. Elles suggèrent que, outre les usages en classe, les CDI et les espaces numériques mutualisables soient des points privilégiés d'usage de ces clés.

Les sites des CRDP, les sites académiques ou nationaux disciplinaires contiennent des informations sur les usages possibles du numérique dans les enseignements, certains de ces sites vont disposer de rubriques consacrées à l'usage des clés USB dans les lycées. Le site « CampUSB » est spécialement consacré aux usages éducatifs de cette clé.

[www.campusb.fr](http://www.campusb.fr) : en accompagnement de la clé, le portail [www.campusb.fr](http://www.campusb.fr) offre la possibilité de créer un espace en ligne personnalisé. En plus d'une information détaillée des logiciels, cet espace comporte un moteur de recherche, des liens et des sources d'information.



## Conseil régional d'Île-de-France

Unité lycées

17, rue du Docteur Lancereaux – 75008 Paris

Tél. : 01 53 85 53 85 / [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)